

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES HAUTES-COMBES**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 8 JANVIER 2008**

**PRESENTS : Mmes Dominique LEGRAND, Claudie PILLARD**

**Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude  
PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre  
ACKERMANN, Philippe MERMET, Jean-Paul ANTONIOLI,  
Jean-Marc GRENINGUEY, Christian DAVID, Jean-Yves  
COMBY, Emile MARNAT, Raphaël PERRIN, Nicolas GINDRE**

**EXCUSES : Mmes Isabelle MATHIEU, Eliane GRENARD, Véronique BEAUD**

**Mrs Gérard BARUT, Jean-François COURT, Anthony HAREL,  
Patrick GINI**

-----  
Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.  
Le quorum est atteint.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Paul ANTIONOLI  
comme secrétaire de séance.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

**1) ANALYSE DU CONTENU DES CONTAINERS SEMI-ENTERRES SUR LE TERRITOIRE  
DES HAUTES-COMBES :**

Le Directeur et le personnel du SICTOM expliquent à l'assemblée qu'une  
analyse des moloks bleus a été faite pour toutes les communes des Hautes-Combes, les résultats sont  
les suivants :

<b>Dates</b>	<b>Lieux</b>	<b>Moloks (kgs)</b>	<b>Erreurs (kgs)</b>	<b>% erreurs</b>	<b>Contrôleurs</b>
29/10/2008	La Pesse	1 180	74	6,27 %	4
30/10/2008	Septmoncel	1 860	124	6,67 %	3
7/11/2008	Les molunes- La trace-Le Manon	1 120	80	7,14 %	2
11/11/2008	Bellecombe	540	12	2,22 %	2
11/11/2008	Les Moussières	500	80	16,00 %	4
17/11/2008	Lajoux	740	40	5,41 %	2
<b>TOTAL</b>		<b>5 940</b>	<b>410</b>	<b>6,90 %</b>	

Le pourcentage d'erreur est correcte puisque les erreurs de tri se situent en  
moyenne pour l'année 2008 à 19,57 % par commune. Il est constaté que les molocks favorisent le tri,  
car avec les bacs le pourcentage d'erreur se situait à environ 25 %.

Les erreurs de tri proviennent essentiellement pour les chaussures, les  
vêtements, les jouets, les déchets du bâtiment.

.../...

Monsieur Raphaël PERRIN propose de faire une campagne sur ce qu'il ne faut pas jeter dans les moloks bleus.

Monsieur Christian DAVID demande si le SICTOM pourrait revoir sa facturation en prenant en compte les % d'erreurs dans les moloks et ce procédé serait très incitatif pour la population.

Monsieur Raphaël PERRIN répond qu'il faut respecter la mutualisation.

Une fiche 'Où va quoi' sera adressée à l'ensemble des prestataires des Hautes-Combes par courrier.

## **2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2008 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2008.

Le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

## **3) AVENANTS POUR LE PROGRAMME CHARTE PAYSAGERE :**

### **a) avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre :**

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 8 janvier 2008 à 16 heures 30 pour étudier l'avenant n°2 concernant le contrat de maîtrise d'œuvre et a émis un avis favorable.

Cet avenant a pour but de revoir la rémunération du maître d'œuvre puisqu'il a été décidé de poursuivre l'opération chartre paysagère et de ce fait le montant prévisionnel des travaux passe de 1 310 000 € à 2 380 000 €. Ce qui porte la rémunération du maître d'œuvre de 144300 € HT à 177 520 € TTC, ce qui représente un avenant n°2 pour un montant HT de 33 220,00 € HT soit 39 731,12 € TTC.

Monsieur le Président précise qu'il sera adressé les dossiers de demande de subvention à la Région, au Département, au sénat dans le cadre des crédits parlementaires. En fonction des réponses, les travaux pourraient être réalisés en 2010.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise à l'unanimité le président à signer toutes pièces relatives concernant ce dossier.

### **b) Avenant n°1 au contrat avec la SJE**

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 8 janvier 2008 à 16 heures 30 pour étudier l'avenant au contrat avec la SJE et a émis un avis favorable.

Cet avenant régularise la durée du délai d'exécution des travaux, ainsi le délai d'exécution passe à 10 mois à compter de la date de l'ordre de service au lieu de 2 mois. Il précise également les conditions d'actualisation des prix, ainsi le coefficient d'actualisation  $C_n$  applicable pour le calcul d'un acompte et du solde est donné par la formule :

$$C_n = 0,15 + 0,85 (I_d/I_0)$$

Dans laquelle  $I_0$  et  $I_d$  sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois  $d$  par l'index de référence  $I$ .

.../...

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au contrat avec la SJE et autorise le Président à signer toutes pièces relatives concernant ce dossier.

Monsieur Christian DAVID mentionne des dysfonctionnements pour les travaux réalisés sur la commune de la Pesse.

Monsieur Nicolas GINDRE répond que des réserves ont été émises et le décompte général définitif n'est pas signé, une réunion aura lieu avec l'entreprise au printemps pour rectification des anomalies.

#### **4) AVENANT N°3 POUR LA CONVENTION AVEC LE SICTOM :**

Il est proposé un avenant n°3 à la convention entre le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes des Hautes-Combes concernant l'implantation de 5 conteneurs semi-enterrés sur la commune de la Pesse ( 2 gris, et 3 bleus) et 14 conteneurs sur la commune des Bouchoux ( 7 gris et 7 bleus)

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte par :

11 voix pour ( Mmes LEGRAND, PILLARD. Mrs PERRIER-CORNET, DROMARD, MERMET, ANTONIOLI, GRENINGUEY, DAVID, COMBY, PERRIN, GINDRE)

2 abstentions ( Mrs CASAGRANDE, FELLMANN)

Sur le dossier moloks, Monsieur GINDRE informe l'assemblée que pour l'implantation d'un conteneur semi-enterré au lieu dit les Mouilles sur la commune de Bellecombe, il a été décidé de faire un aménagement pour assurer la sécurité et éventuellement faire un abri pour les containers.

L'implantation de moloks pourrait se faire dans l'avenir.

#### **5) AFFAIRES DIVERSES :**

##### **a) bilan de l'arrivée du père Noël le mardi 23 décembre 2008 :**

Chaque délégué a reçu un bilan de l'arrivée du Père-Noël le samedi 23 décembre 2008 aux Moussières.

Monsieur FELLMANN précise qu'il faut absolument envoyer le journal des Hautes-Combes à la commission de relecture, même lorsqu'un article est rajouté pour une dernière relecture avant envoi.

La remarque sera transmise.

##### **b) ligne de trésorerie :**

La communauté de communes possède une ligne de trésorerie de 300 000 € qui arrive à échéance le 31 janvier 2009.

Cette ligne de trésorerie sert à payer les dépenses dans l'attente du versement des subventions.

Il est proposé de prolonger cette ligne de trésorerie d'une année au taux T4M + marge de 1,30.

A titre indicatif le T4M au mois de décembre s'élève à 2,4511 %.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de prolonger la ligne de trésorerie d'un an pour un montant de 300 000 € au taux de T4M + marge de 1,30.

.../...

c) **pose de conteneurs pour la récupération de textiles** :

Le Relais Bourgogne 42, rue des Confréries 71530 Crissey demande si une ou des communes sont intéressées par l'implantation de conteneurs de récupération de textiles. Les Maires sont chargés de poser la question à leur conseil municipal et de bien vouloir transmettre la réponse à la communauté de communes des Hautes-Combes.

Monsieur le Président accueille Monsieur Jean-Pierre ACKERMANN et Monsieur Emile MARNAT.

d) **révision de la charte du PNR** :

Dans le cadre de la révision de la charte du parc et de la phase de concertation pour l'élaboration du projet de charte 2010-2022, les prochaines réunions sont les suivantes :

- mardi 24 février 2009 à 18 heures 30 ( vocation 1)
- mercredi 25 février 2009 à 18 heures 30 ( vocation 2)
- jeudi 26 février 2009 à 18 heures 30 ( vocation 3)

e) **Projet de boulangerie à Septmoncel** :

Monsieur le Président présente le nouveau plan de la boulangerie de Septmoncel. En définitive, il n'y aura qu'un seul commerce avec une superficie de 158 m2 et le reste du rez-de-chaussée servira aux communs des appartements

f) **bilan du téléthon** :

Monsieur Christian DAVID présente le bilan du téléthon 2008, à savoir :

Recettes	4 402,20 €
Dépenses	670,00 €
<b>Excédent</b>	<b>3 732,20 €</b>

Pour les efforts des Hautes-Combes, il a été délivré un diplôme par la présidente de l'AFM notamment pour la marche de l'espoir. Ce diplôme sera photocopié et adressé à chaque mairie.

g) **organisation** :

Monsieur Christian DAVID demande que durant le mandat des réunions du conseil communautaire soient organisées dans les autres communes.

h) **réunions** :

La cérémonie des vœux de la communauté de communes des Hautes-Combes aura lieu le mercredi 21 janvier 2009 à 18 heures à la salle des Dolines aux Moussières.

.../...

---5---

*La prochaine réunion est fixée le jeudi 5 février 2009 à 20 heures.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 20 heures 30.

Fait à Lajoux, le 9 janvier 2009  
Le Président,

Nicolas GINDRE